



Atelier n° 4 - Thématique disciplinaire : Sciences sociales

Le droit des femmes à l'université

Thématiques transversales à associer : ODD, EFH, plurilinguisme, pandémie

Contexte

L'AUF organise, avec ses partenaires, la **Semaine de la Francophonie Scientifique du 21 au 24 septembre 2021**, celle-ci incluant l'Assemblée Générale, le 60^{ième} anniversaire et les premières Assises de la Francophonie Scientifique.

Dans le cadre des Assises, 10 ateliers parallèles seront proposés les 22 et 23 septembre sur 3 séquences de 5h30 au total chacun.

Vous trouverez ci-dessous des éléments d'analyse sur la thématique disciplinaire : **Sciences sociales (Le droit des femmes à l'université)** qui pourront orienter votre proposition de communication.

Problématique

A cause de la prépondérance du modèle de famille patriarcale dans plusieurs sociétés, il n'est pas rare d'entendre dire partout que l'homme est supérieur à la femme. En Asie, par exemple, les expressions de l'homme et de la femme se transforment littéralement en celles du "sexe fort" et du "sexe faible". L'inégalité des sexes, basée sur la différence naturelle des conditions physiques de l'homme et de la femme, risquerait alors d'être éternelle.

Depuis le début du XXe siècle, les mouvements sociaux imprégnés du libéralisme ont contribué à l'amélioration de la situation de la femme, notamment pour ce qui concerne les droits politiques, le droit à l'éducation et les rapports familiaux. Toutefois, la diversité des situations politiques et économiques des pays, ainsi que le poids des traditions, font que la

pensée libérale n'est pas accueillie et ne s'applique pas de la même façon dans tous les coins du monde.

A l'université, la question de l'égalité des sexes est d'autant plus complexe qu'elle met en lumière les obstacles de diverses natures que les femmes peuvent rencontrer, qu'elles soient étudiantes, enseignantes-chercheuses ou cadres administratives. Dans de nombreux pays, les institutions d'enseignement supérieur s'efforcent de réduire ces inégalités par la mise en place d'un cadre institutionnel cherchant à améliorer la situation des femmes. Cependant, l'atteinte d'une égalité de droit entre les femmes et les hommes dans les institutions universitaires est encore lointaine, même si elle progresse. **Au-delà des plaidoiries et de la promotion de l'égalité femme-homme, quelles actions concrètes pourraient être proposées et appliquées pour accompagner les institutions universitaires membres de l'AUF qui souhaitent s'engager dans cette voie ?**

- De plus en plus d'universités mettent en place des dispositifs pour assurer un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes, en particulier au niveau de leur représentation dans les différentes instances de gouvernance de l'établissement en tendant à la composition paritaire. Cependant, malgré cette présence renforcée au niveau du pilotage des institutions, les femmes ne bénéficient toujours pas des mêmes conditions de travail que les hommes à même niveau de responsabilités, des mêmes perspectives de carrière et des mêmes conditions salariales. La pandémie de la Covid-19 a mis en lumière la fragilité des droits des femmes (responsabilité familiale, école à la maison, garde d'enfants) tendant à accentuer le déséquilibre entre les femmes et les hommes. **Quelles mesures concrètes pourraient être proposées pour changer cette situation au niveau de la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur ?**
- Le droit des femmes aux études supérieures est banalisé dans les pays du Nord mais encore complexe dans beaucoup de pays du Sud. Dès l'entrée à l'université, malgré leur jeune âge, les jeunes filles doivent souvent concilier vie de famille et études supérieures. Leur scolarité peut être aussi interrompue pour des raisons de maternité, fractionnant leur formation et compliquant ainsi l'obtention de leur diplôme. Bien d'autres obstacles rendent difficiles la poursuite

d'études pour les jeunes filles dans le supérieur, outre les filières encore réservées aux garçons et la qualité des formations destinées exclusivement aux filles. **Comment les universités pourraient-elles améliorer les conditions des jeunes filles dans le supérieur et leur accorder les mêmes droits et les mêmes chances que les hommes ?**

- De manière générale, l'absence de visibilité des femmes dans la recherche laisse à penser qu'elle est en grande majorité menée par des hommes. Si cette situation a tendance à s'estomper dans les pays du Nord, elle l'est beaucoup moins dans les pays du Sud. Outre que dans certains pays défavorisés la recherche universitaire est en général très faible, la possibilité donnée aux femmes de devenir chercheuse l'est encore moins. **Cet état de fait est certainement une conséquence évidente de la « Formation et droit des femmes » suscitée. Cependant, n'y auraient-ils pas des moyens favorisant l'accès des femmes à la recherche et de mieux valoriser leurs travaux de recherche en tant que femme ?**